



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Etablissements

Question écrite n° 10390

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la reponse apportee a sa question ecrite no 2295 du 14 juin 1993 relative a l'accueil en structure specialisee des personnes handicapees. Dans ce cadre, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'etat d'avancement de l'etude engagee par ses services afin de « degager les solutions possibles en liaison avec les associations de personnes handicapees ».

### Texte de la réponse

Les evolutions constatees depuis deux decennies rendent indispensable une politique active d'accueil visant a creer des places en nombre suffisant et a se doter des instruments permettant d'ameliorer qualitativement le fonctionnement des etablissements et services destines aux personnes handicapees. A ce titre, les redeploiements de moyens, lorsqu'ils sont possibles, ainsi que la mise en oeuvre de programmes pluriannuels de places nouvelles, dans un cadre deconcentre et partenarial, ont constitue les instruments majeurs de l'effort entrepris par les pouvoirs publics en vue d'accroitre les capacites existantes. L'analyse des bilans de realisation des deux plans pluriannuels CAT et MAS, en voie d'achevement, permettra d'apprécier l'opportunité et l'ampleur des creations de places encore necessaires dans ce secteur, sachant que le financement de 2 000 places en CAT figure deja en loi de finances pour 1994 et que par ailleurs le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a prevu 500 postes de travail proteges supplementaires. Enfin, d'une maniere generale, la question des mesures en faveur des personnes handicapees ne peut etre isolee du contexte economique, ni de celui de notre systeme de protection sociale, que n'ignore pas l'honorable parlementaire et dont le Gouvernement entend bien assurer le redressement. Dans ce but, et dans cette situation difficile, une politique d'envergure a deja ete engagee qui fait appel a l'effort de chacun. Les actions existantes en direction des personnes handicapees representent, des lors, un effort de solidarite nationale tres important que le Gouvernement a decide de poursuivre dans le meme temps que la situation d'ensemble se retablira.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10390

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 1994, page 309

**Réponse publiée le :** 28 février 1994, page 1007